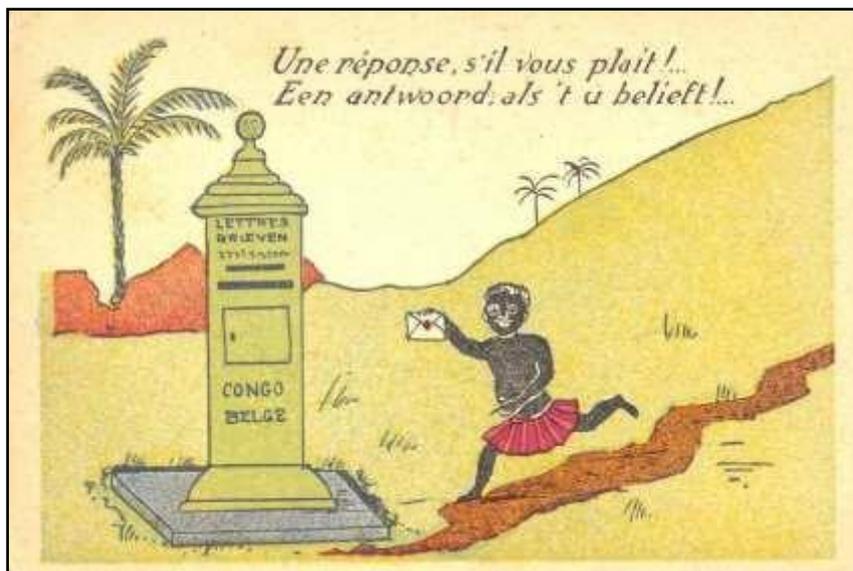


LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :

cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction L. Bierny, J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans, D. Billemans

Abonnement : 20 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 20 € pour quatre

Prix au numéro : 6 €

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>



Document de la couverture : Voici un exemple, vraisemblablement très peu répandu, d'un entier ayant reçu le cachet avec de l'encre bleue. Cet entier, acheté au Ministère des Colonies à Bruxelles, a été envoyé sous pli à un « ami » au Congo. Celui-ci le renvoya depuis BOMA le 22 février 1922 (22-II 22-9). Le cachet est du type 5E2 – Dmyt. Arrivé à Bruxelles, l'entier a reçu le cachet 425 du facteur.

Sommaire

L'accident de Libenge du 13 mai 1948	3
Affranchissements avec des timbres de l'émission Stanley sur le courrier aérien	5
La collection Franklin D. Roosevelt	12
Le timbre de deuil du Roi Albert	16
Les surcharges 15 et 30 sur les entiers postaux	18

L'accident de Libenge du 13 mai 1948

J. P. Flamand

Suite à l'article du Soir paru dans le cahier n° 43

Ligne : Léopoldville/ Bruxelles exploitée par SABENA. Avion : Douglas DC-4 (OO-CBE). Commandant de bord : G. Greindl.

Historique : pris dans un orage après 3 heures de vol, l'appareil s'écrase dans la forêt non loin de l'escale de Libenge. Tous les occupants, ils étaient 32 à bord, périrent à l'exception d'un passager retrouvé blessé. Le courrier, dont une partie fut récupérée, fut amené à Libenge et reconstitué afin d'être envoyé aux destinataires, après avoir été revêtu d'un cachet noir (2 types) sur 3 lignes justifiant son état :

<p><u>Type 1</u> Accident Avion Sabena Avonslaisserpoursuivre vers leurs destinations</p>	<p><u>Type 2</u> Accident Avioⁿ Sabena Avonslaisserpoursuivre vers leur destination</p>
--	---



Collection N. Maroit



Lettre recommandée oblitérée à Kongolo le 7-5-48.-14 h vers Bruxelles.
 Renvoyée réparée de Libenge le 20-5-48.-8 h avec des cachets gommés du Congo Belge où le cachet noir au type 1 est appliqué.

<p>Tarif : lettre de 40 à 45 g vers la Belgique 2,50 F + 2 x 1,25 F + 3.50 F de taxe de recommandation (8,50) + 9 x 3.50 F/5 g (31.5) = 40.00 F forcé à 41.25 F.</p>
--

Lettre oblitérée à
 KINDU PORT EMPAIN
 le 10-5-48. 8 h vers Bruxelles.
 Renvoyée de
 LIBENGE le 27-5-48.-8 h.

Cachet noir du type 1
 « Avion » normal,
 « leurs destinations » pluriel.

Tarif : lettre pour la Belgique
 2.50 F + 3.50 F/5 g
 de surtaxe aérienne = 6.00 F.



Lettre oblitérée à COSTERMANSVILLE le 9-5-48 vers Bruxelles.
 Renvoyée réparée de LIBENGE le 31-5-48.-11 h.
 Cachet noir du type 2 « Avioⁿ » décalé, « leur destination » singulier.

Tarif : lettre pour la Belgique 2.50 F + 2 x 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 9.50 F.

Les affranchissements avec des timbres de l'émission Stanley sur le courrier aérien

J. P. Flamand

Le **30 juin 1928** au Congo Belge est émise une série de 15 timbres en hommage à l'explorateur Henri Morton Stanley.

Le **15 janvier** et le **4 mai 1931**, suite à l'augmentation des tarifs, plusieurs valeurs sont surchargées d'une nouvelle valeur.

Les timbres Stanley ont été mis hors cours le 1^{er} juillet 1938.

1^{ère} partie – Les timbres Stanley composent le port ordinaire.

Nous présentons les documents aériens dans un ordre chronologique.

(Période 1928 à 1930 voir Stanley 1^{ère} partie cahier n° 40)

(Période 1931 à 1934 voir Stanley 2^{ème} partie cahier n° 41)

(Période 1935 à 1938 voir Stanley 3^{ème} partie cahier n° 42)

2^{ème} partie – Les timbres Stanley font partie de l'affranchissement dans le port ordinaire exact (cahier n° 43).

3^{ème} partie – Les timbres Stanley font partie de l'affranchissement total exact. (port ordinaire + surtaxe aérienne)

1^{er} décembre 1933 – Aba / Paris



Lettre oblitérée à ABA le 1-12-33.-16 h. Timbres Stanley petit format/grand format. Transportée par voie de surface jusque Juba où elle est chargée à bord de l'avion

d'Imperial Airways effectuant la **143^{ème} liaison aérienne régulière**, départ de Cape Town le 29 novembre avec arrivée à Londres le 9 décembre 1933.

Cachet d'arrivée à PARIS DISTRIBUTION le 9 XII 1933.-10 h (verso).

Tarif : lettre pour l'étranger 2.00 F + 2 x 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 8.00 F.
Normalement, la lettre aurait dû être taxée car il fallait utiliser des timbres de la poste aérienne pour la surtaxe aérienne.

21 juin 1935 – Aba / Renaix



Lettre oblitérée à ABA le 21-6-35.-17 h. Timbre Stanley grand format.
Transportée par I. A. jusqu'en Europe.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3 x 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 12.00 F.

29 septembre 1935 – Léopoldville / Bruxelles

Lettre recommandée oblitérée à LÉOPOLDVILLE le 29-9-35.-8 h. Timbre Stanley petit format. Transportée par avion SABENA jusque Bruxelles.



Tarif : papiers d'affaire (30 g) 0.30 F /50 g avec minimum de 1.50 F + 2.50 F de taxe de recommandation + 2 x 3.50 F/25 g de surtaxe aérienne = 11.00 F.

27 juin 1936 – Elisabethville / Nancy (France)



Lettre oblitérée à ELISABETHVILLE le 27-6-36. Timbres Stanley petit format.

Transportée par avion Sabena lors de la 17^{ème} **liaison aérienne régulière** Elisabethville/Bruxelles, départ le 27 juin et arrivée le 3 juillet 1936. Déchargée à l'escale de Marseille, puis acheminée par Air France jusque Paris.

Cachet d'arrivée à LE BOURGET PORT AERIEN le 2 VII 35.-21 h.

Tarif : lettre pour l'étranger 2.50 F + 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 6.00 F.

13 octobre 1936 – Rutshuru / Bruxelles



Lettre oblitérée à RUTSHURU le 13-10-36.-10 h. Timbres Stanley petit et grand formats. Transportée par voie de surface jusque Juba où elle est chargée à bord de l'avion d'Imperial Airways. effectuant la 386^{ème} **liaison aérienne régulière**, départ de Johannesburg le 14 octobre avec arrivée à Brindisi le 21 octobre 1936. De là, par voie de surface jusque Bruxelles.

Cachet d'arrivée à UCCLÉ 3 le 23 X 1936.11-12 h (verso).

Cachet bilingue sur 2 lignes : **DESSERVI PAR** **BESTELD DOOR**
UCCLÉ 1 **UKKEL 1**

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2 x 3.50 F/ 5 g de surtaxe aérienne = 8.50 F.

24 décembre 1936 – Jadotville / Bruxelles



Devant de lettre oblitérée à JADOTVILLE le 24-12-36.-11 h. Timbres Stanley petit format.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 5.00 F.

23 février 1937 – Kasongo / Liège



Lettre oblitérée à KASONGO le 23-2-37.-9 h. Timbre Stanley grand format.

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 5.00 F.
Le **1^{er} avril 1937**, la surtaxe aérienne sur les lignes Sabena et Air Afrique pour la Belgique est réduite à 3.00 F/5 g tandis que sur la ligne Imperial Airways. la surtaxe aérienne est maintenue à 3.50 F/5 g.

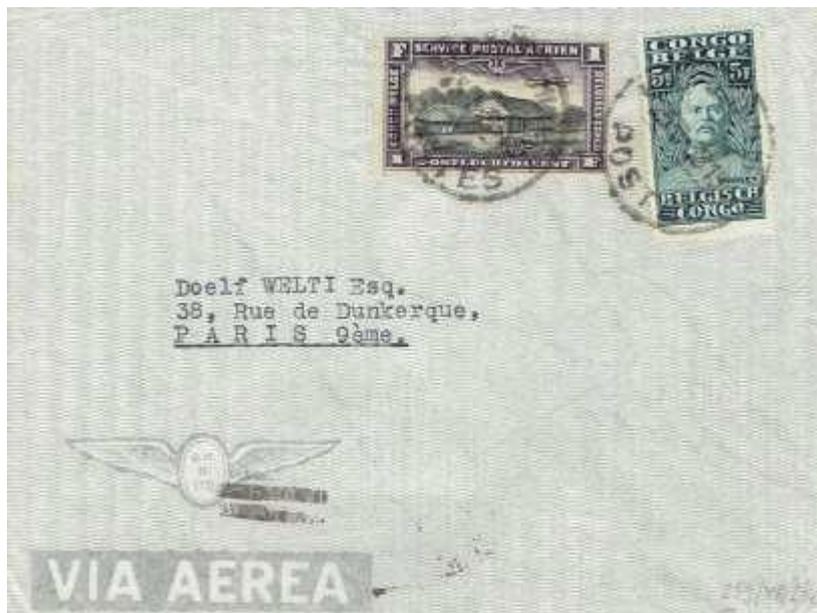
21 mars 1938 – Basoko / Liège



Lettre oblitérée à BASOKO le 21-3-38.-9 h. Timbre Stanley petit format.
Cachet de transit de Bumba du 21-3-38 (verso).

Tarif : lettre pour la Belgique 1.50 F + 2 x 3.00 F/5 g de surtaxe aérienne = 7.50 F.

25 mars 1938 – Léopoldville / Paris



Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE le 25-3-38.-19 h. Timbre Stanley grand format. Transportée par la **80^{ème} liaison aérienne régulière d'Air Afrique**, départ de Léopoldville le 25 mars avec arrivée à Alger le 28 mars 1938. Puis par Air France jusque Paris où elle arrive le 30 III 38.-7 h 30 (verso).

Tarif : lettre pour l'étranger 2.50 F + 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 6.00 F.

14 juin 1938 – Léopoldville / Buta

Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE le 14-6-38.-17 h. Timbre Stanley grand format. Utilisation tardive. Transportée par avion Sabena. Cachet d'arrivée à BUMBA le 22-6-38.-17 h (verso).



Tarif : lettre en service intérieur de + 20 g 1.25 F + 0.75 F (2.00 F) + 5 x 1.00 F/5 g de surtaxe aérienne (5.00 F) 7.00 F.

Le **30 juin 1928** au Congo Belge est émise une série de 15 timbres en hommage à l'explorateur Henri Morton Stanley.

Le **15 janvier** et le **4 mai 1931**, suite à l'augmentation des tarifs, plusieurs valeurs sont surchargées d'une nouvelle valeur.

La collection Franklin D. Roosevelt

M. Hopperets

Le Président des Etats-Unis Franklin D. Roosevelt (1882-1945) est réputé pour avoir été un fervent philatéliste. Non pas qu'il se soit distingué par des connaissances philatéliques hors du commun, mais plutôt grâce à son parcours politique et sa notoriété.

Franklin Roosevelt, à ne pas confondre avec Theodore Roosevelt qui l'avait précédé dans cette fonction, a été le 32^{ème} président des USA de 1933 à 1945, après avoir été gouverneur de New York. Sa présidence s'étala sur une période particulièrement troublée de l'histoire des Etats-Unis et du monde puisqu'il fut élu lors de la grande dépression économique qui a suivi le krach boursier de 1929 et qu'il était en fonction lors de la Seconde Guerre mondiale.

Il a été le seul président américain à effectuer quatre mandats successifs. Ceci n'est actuellement plus possible car la loi électorale a été modifiée depuis lors et n'autorise plus que deux mandats maximum.

A l'âge de 39 ans, Roosevelt fut atteint de poliomyélite, ce qui entraîna une paralysie des membres inférieurs. C'est ainsi qu'il fut contraint de se déplacer en fauteuil roulant. C'est peut-être en raison de ce handicap qu'il devint un philatéliste acharné, même s'il collectionnait déjà les timbres depuis l'enfance.

De nombreuses illustrations montrent Roosevelt s'adonnant à sa passion pour la philatélie.



De même, plusieurs administrations postales ont émis des timbres sur le même sujet. A titre d'exemple, on peut citer un timbre de la République Rwandaise, répertorié par le COB sous le n° 392 et faisant partie d'une série commémorant le 25^{ème} anniversaire de sa mort.

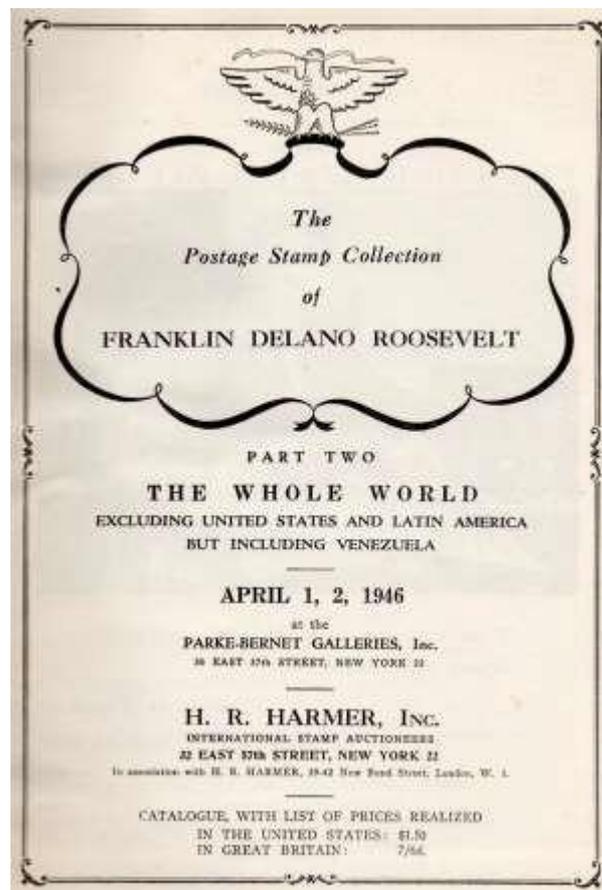


Parmi les autres pays, on peut citer Monaco (Yv. PA22), le Nicaragua (Yv. 713), les Philippines (Yv. 363 à 365), l'Inde (Yv. 752).

En raison de sa santé fragile, Roosevelt décéda prématurément en 1945 à l'âge de 63 ans.

Son importante collection fut vendue aux enchères dès 1946 par H.R. HARMER Inc., Philatelic Auctioneers à New York.

La vente s'est déroulée en quatre sessions. La première, qui s'est tenue les 4 et 5 février 1946, proposait la collection des Etats-Unis et de l'Amérique latine à l'exception du Venezuela. La deuxième eut lieu les 1^{er} et 2 avril 1946 et concernait le monde entier à l'exception des Etats-Unis et des pays d'Amérique latine qui avaient fait l'objet de la première vente.



Deux autres ventes, plus petites, proposant des lots divers, eurent encore lieu en juillet et décembre 1946.

Les feuilles d'album ainsi que les documents dispersés lors cette vente étaient authentifiés comme provenant de la collection du président Roosevelt au moyen d'une estampille sur deux lignes.

Jusqu'à présent, nous pouvons distinguer deux types différents. Le premier a probablement été apposé sur les lots provenant des deux premières ventes (février et avril). Nous ne l'avons vu que sur les timbres avec bord de feuille dont nous allons parler ci-après, à l'encre noire et le texte est le suivant :

FROM THE FRANKLIN D. ROOSEVELT COLLECTION
AUCTIONED FEB., APRIL, 1946 BY H.R. HARMER INC., N.Y.

Le second type pourrait n'avoir été utilisé que sur les lots provenant des 3^{ème} et 4^{ème} ventes (juillet et décembre), sur des documents et des fragments de documents, à l'encre rouge ou noire. Le texte en est légèrement différent et ne fait pas mention de la date :

FROM THE FRANKLIN D. ROOSEVELT COLLECTION
AUTHENTICATED BY H.R. HARMER INC., N.Y.

Lors de la vente d'avril (PART TWO), 4 lots du Congo Belge étaient proposés sous l'intitulé « Congo »

CONGO		
285 ★	1942 Pictorials inscribed "Congo Belge Belgisch Congo" var. imperf. compl. set in entire sheets of 100, mint, some sheets with corner creases, otherwise very fine, exceptionally rare (187-206 imperf.)	—
286 ★	— ditto inscribed "Belgisch Congo Congo Belge" var. imperf., compl. set in entire sheets of 100, mint, some sheets with corner creases, otherwise very fine, exceptionally rare (207-25 imperf.)	—
287 ★	— ditto 50fr, 100fr in entire sheet of 50, var. imperf., mint, very fine, exceptionally rare (226, 27 imperf.)	—
288	1866-1942, 165 mint and used, on album pages, incl. high vals, Airpost, Souvenir sheet, also Liberia: 1918-44 13 stamps Airpost and Officials, a good lot	26.00

et un lot du Ruanda-Urundi sous l'intitulé « Belgian East Africa ».

BELGIAN EAST AFRICA		
263 ★	1942-43, Pictorials, VARIETY IMPERF, 5c to 20fr, sheets of 50, mint, the 20fr sheet crease through 7 stamps, otherwise very fine and exceptionally rare (68-87 imperf.)	—

Le lot 285 était constitué des n° 187 à 206, suivant le catalogue Scott, non dentelés en feuilles entières de 100 timbres. D'après la description, il devait s'agir des timbres n° 228 et 249 à 267 suivant le catalogue COB (prédominance française).

Le lot 286 contenait les n° 207 à 225 selon Scott, soit les n° 229 à 246 suivant le COB (prédominance néerlandaise), également non dentelés en feuilles entières de 100 timbres.

Le lot 287 comportait les n° Scott 226 et 227 (COB n° 247 et 248) non dentelés en feuilles entières de 50 timbres.

Selon le site www.congoposte.be de Charles Stockmans, les séries non dentelées furent vendues à des collectionneurs et des marchands par le gouvernement belge en exil à Londres pour soutenir l'effort de guerre. D'après Théodore Heyse, le tirage aurait été de 2000 timbres pour les n° COB 228 à 246 et 249 à 267 (soit 20 feuilles de 100 timbres) et de 1000 timbres pour les n° 247 et 248 (soit 20 feuilles de 50 timbres).

Selon une publication de Marcel Chalot, un négociant philatélique, dix jeux de feuilles auraient été offerts aux personnalités suivantes :

Sa Majesté le Roi Léopold III

Sa Majesté le Roi Georges VI

Président Roosevelt

Monsieur Winston Churchill

Monsieur Hubert Pierlot, Premier Ministre de Belgique

Monsieur Pierre Rijckmans, Gouverneur Général du Congo Belge

Archives du Ministère des Colonies

Lady Oliphant, Ambassadrice de Grande-Bretagne

Un jeu réservé à diverses personnalités politiques et diplomatiques belges et étrangères qui n'ont reçu qu'une seule série par personne

Lady Oliphant a fait don de son jeu de feuilles à la Croix-Rouge qui l'a vendu à Marcel Chalot par l'intermédiaire de Monsieur Gillon, Président du Sénat, pour la somme de 350.000 francs belges. Monsieur Chalot a ensuite débité ce jeu de feuilles et il les proposa par séries complètes non dentelées à l'unité ou en bloc de 4 dans son prix courant.

Nous savons donc comment ces feuilles entières de timbres non dentelés du Congo Belge et du Ruanda-Urundi sont arrivées dans la collection du Président Roosevelt.



Les trois lots du Congo furent adjugés à des prix considérables pour l'époque, soit respectivement 1600, 1600 et 650 \$. Le lot 263 du Ruanda-Urundi fut attribué à 1600 \$.

Récemment, nous avons eu l'occasion de nous procurer les timbres de 50 et 100 francs (COB 247 et 248) du Congo Belge non dentelés avec bord de feuille avec une estampille partielle du



premier type (voir ci-dessus).

Grâce à un lot vendu sur Delcampe par Passion Philatélique, nous avons pu reconstituer cette marque de Harmer Inc. Il s'agissait d'une série complète non dentelée des n° 228 à 267, tous avec bord de feuille, dont le 50 F est le timbre du coin supérieur droit avec bord de feuille droit et supérieur. Seules les valeurs de 50 et 100 F présentent la marque de Harmer sur le bord de feuille. Nous ignorons si tous les timbres de cette série proviennent de la collection Roosevelt ou si elle a été reconstituée.

Sur le timbre de 50 F, coin de feuille, la marque a été apposée à la fois sur le bord latéral droit et sur le bord supérieur, ce qui nous fait penser qu'elle apparaissait de façon continue sur tout le pourtour de la feuille. Si c'est bien le cas, il pourrait y avoir, pour chaque valeur (50 et 100 F), un maximum de 26 timbres présentant cette particularité (nombre de timbres avec bord de feuille dans une planche de 50 timbres).

Jusqu'à présent nous n'avons pas connaissance de timbres autres que les 50 et 100 francs du Congo Belge avec cette estampille. Une telle marque a-t-elle été apposée sur les feuilles des valeurs inférieures ?

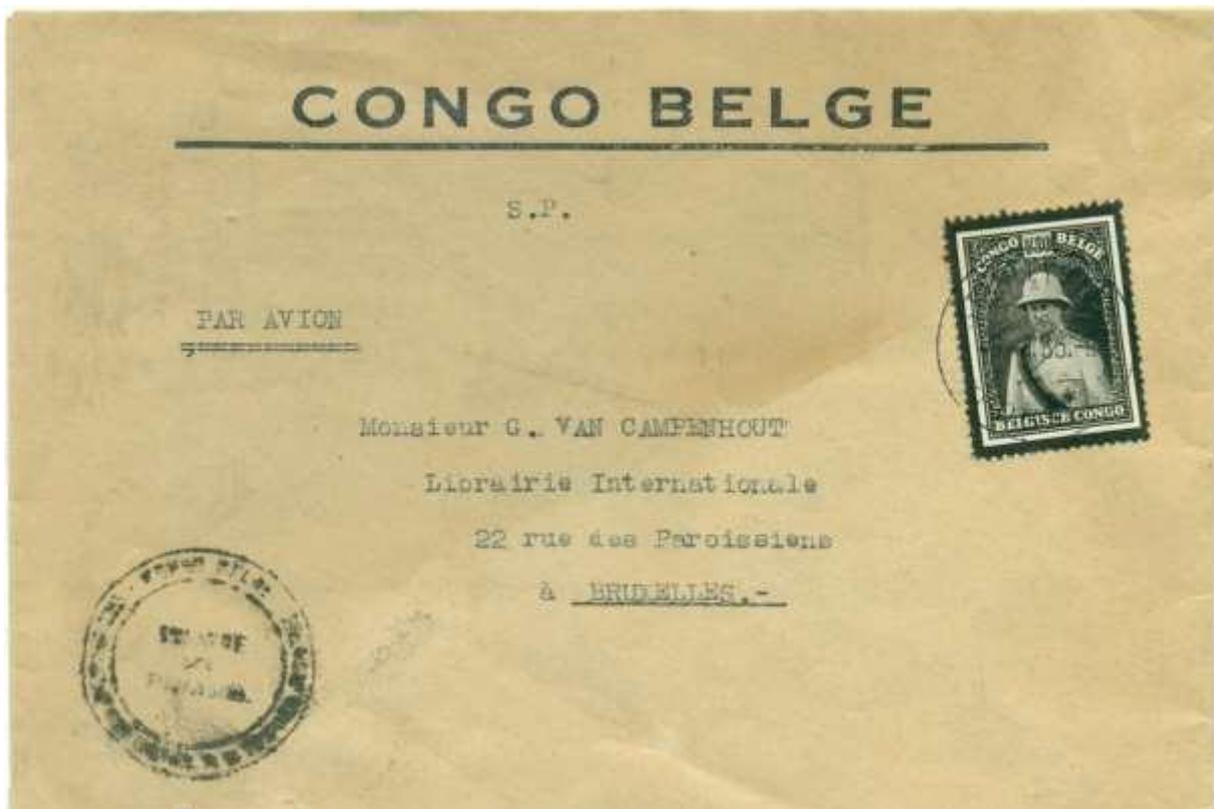
De même, il serait intéressant de savoir s'il subsiste des ensembles (blocs de quatre, morceaux de feuilles) ou si les feuilles provenant de la collection Roosevelt ont été entièrement découpées pour constituer des séries de timbres isolés.

Toutes les informations permettant de répondre à ces questions sont les bienvenues.

Le timbre de deuil du Roi Albert.

L. Bierny

Correspondance en franchise de port
5 janvier 1935 – Stanleyville-Bruelles(B)



**Lettre expédiée par le service des finances, affranchie d'un timbre de deuil
oblitéré à Stanleyville le 5 février 1935,**

Les correspondances officielles émanant de fonctionnaires et d'agents de l'Etat ainsi que d'autres correspondances de services expédiées par certaines catégories définies d'individus bénéficient de la franchise de port pour le service intérieur pour autant qu'elles ne soient pas recommandées. Le droit de recommandation doit lui toujours être acquitté. Toutes les correspondances qui bénéficient de la franchise postale doivent être acheminées par avion, même si elles ne portent pas la mention prescrite, lorsque ce moyen d'expédition présente un avantage pour leur acheminement. (Règlement à l'usage des sous-perceptions des postes - 1935)

Lettre expédiée par le service des finances, affranchie d'un timbre de deuil oblitéré à Stanleyville, le 5 février 1935, ayant voyagé par avion au Congo pour ensuite rejoindre la Belgique par voie maritime. La surtaxe aérienne d'un franc normalement due lorsqu'un courrier est transporté par avion sur la ligne Stanleyville-Léopoldville-

Boma n'est pas applicable ici car la lettre bénéficie de la franchise de port pour le trajet intra-Congo. L'enveloppe de tout pli à expédier en franchise de port devait porter le sigle S. P. (pour service public).

Tarif : Lettre pour la Belgique 1.50 F pour un poids jusqu'à 20 g

Courrier en service intérieur

08 février 1935 – Luebo / Lula

Le courrier en provenance du Congo Belge qui subsiste aujourd'hui est toujours plus rare en service intérieur qu'en service international. Et ceci est encore plus vrai pour la correspondance affranchie avec le timbre de deuil. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le tarif d'affranchissement pour une lettre en simple port pour la Belgique qui était d' 1,50 F lors de la disponibilité du timbre au Congo est resté inchangé pour une période de 10 ans

alors qu'en service intérieur, le tarif d'affranchissement, lui aussi égal à 1,50 F, diminue à 1.25 F le 16 mai 1935. La valeur faciale du timbre de deuil devint ainsi supérieure au tarif d'affranchissement a minima pour le service intérieur.



Lettre oblitérée

à Luebo le 08 février 1935 à destination de la station expérimentale de Lula, à Stanleyville. Au dos, deux cachets de transit de Léopoldville dont un seul est complet (12.02.35). La lettre est expédiée par avion jusqu'à Stanleyville. Au dos, cachet d'arrivée de Stanleyville (02.03.35). La lettre est donc restée près de trois semaines au bureau de Léopoldville dans l'attente de l'arrivée de l'avion de Belgique lors du 1^{er} vol Bruxelles/Léo par Sabena du 23.02.35 qui arriva à Léo le 28.02.35.

Tarif : lettre en service intérieur 1.50 F +1 F/5 g de surtaxe aérienne jusqu'à 20 g

Les surcharges 15 et 30 sur les entiers postaux

Ch. Hénuzet

L'application d'une surcharge sur un timbre ou sur un entier postal est due au changement d'un tarif postal ou du changement de dénomination du pays.

Dans notre étude, nous traiterons d'une augmentation de tarif.

Arrêté du 24 octobre 1921. (B. O. 1922 p. 147)

Le Ministre des Colonies,

Vu le décret postal du 20 janvier 1921 et spécialement l'article 2,

Vu l'arrêté royal du 26 janvier 1918,

Revu les arrêtés du 8 octobre 1912, du 15 juillet 1915, du 15 septembre 1916, du 25 juillet 1917 et du 6 mai 1918.

Arrête :

Article premier.

Les cartes postales illustrées émises par l'arrêté du 8 octobre 1912, les timbres-poste à 5, 10, 25, 40 et 50 centimes et les cartes postales émises par les arrêtés du 15 juillet 1915, du 15 septembre 1916, du 25 juillet 1917 et les timbres-poste spéciaux dits de la Croix-Rouge émis par l'arrêté du 6 mai 1918 cesseront d'être valables à partir du 1^{er} janvier 1922.

Article 2.

Les cartes postales illustrées à 5 et 10 centimes émises par l'arrêté du 8 octobre 1912 portent, en noir, les premières, la surcharge "15" ; les secondes, la surcharge "15" ou la surcharge "30".

Les timbres-poste à 5, 10, 25, 40 et 50 centimes, émis par les arrêtés du 15 juillet 1915 et du 15 septembre 1916 sont surchargés comme suit :

le timbre à 5 centimes porte en rouge la surcharge "10 c."

le timbre à 10 centimes porte en noir la surcharge "30 c."

le timbre à 25 centimes porte en rouge la surcharge "50 c."

le timbre à 40 centimes porte en rouge la surcharge "25 c."

le timbre à 50 centimes porte en rouge la surcharge "5 c."

Les cartes postales émises par les arrêtés des 15 juillet 1915 et 25 juillet 1917 sont surchargées en noir comme suit :

la carte simple à 5 centimes et chacune des parties de la carte double à 0.05 + 0.05 portent la surcharge "15"

la carte simple à 10 centimes et chacune des parties de la carte double à 0.10 + 0.10 portent la surcharge "15" ou la surcharge "30".

Article 4.

Les timbres-poste et cartes postales surchargés comme indiqué à l'article 2 ci-dessus auront cours à partir du **1^{er} janvier 1922**.

Bruxelles, le 24 octobre 1921

Louis Franck

Pour rappel, en 1898, l'U P U avait décidé que la couleur verte de la vignette devait correspondre au tarif intérieur et la couleur rouge au tarif international.

Toutes les cartes portant la vignette verte à 5 centimes recevront la surcharge « 15 » (service intérieur) ; les cartes avec la vignette rouge à 10 centimes recevront la surcharge « 15 » ou « 30 » (service international).

N.B. : On ne suit pas les directives de l'U P U en ce qui concerne le tarif intérieur.

Les cartes à 5 et à 10 centimes de l'émission de 1912, numérotées de 1 à 12, furent surchargées, de même que, ultérieurement, les cartes de l'émission de 1915.

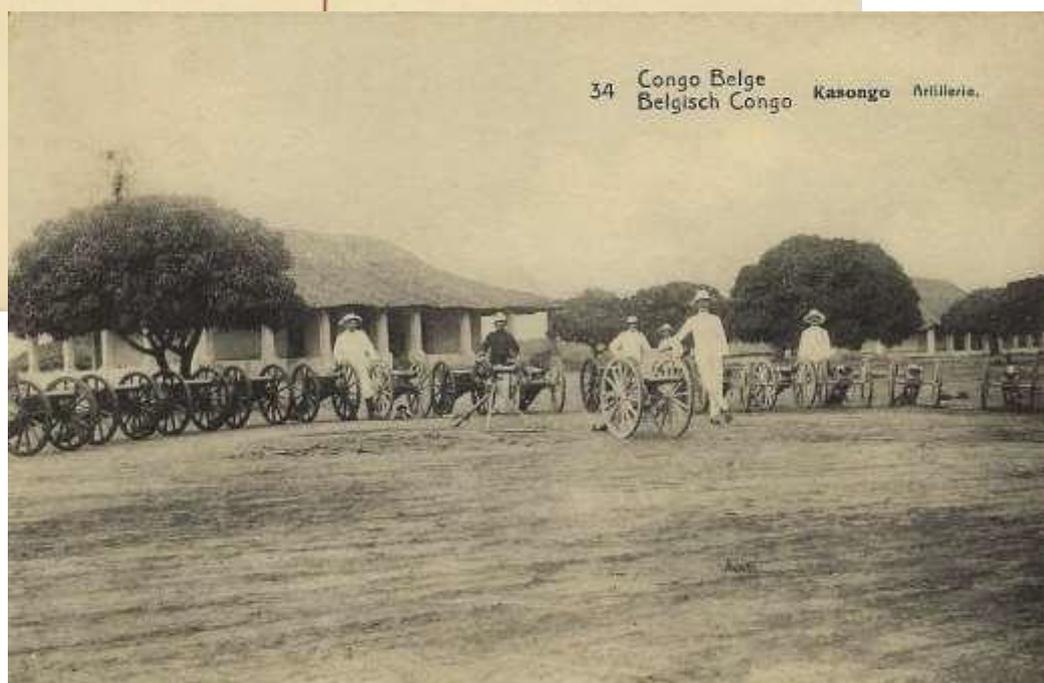
EP N° 42



EP N° 43



Côté vue



Dans un second temps, les entiers postaux de 1915, EP n° 55 à 60, seront à leurs tours surchargés.

EP 55



EP 56



EP 57



EP 58



EP 59



EP60